

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

François-Marie BUSSARD

Vie religieuse et action sociale

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1941, tome 40, p. 129-142

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

Pour le 50^e anniversaire de
l'Encyclique RERUM NOVARUM

VIE RELIGIEUSE ET ACTION SOCIALE

Les catholiques de notre pays et leurs chefs spirituels ont tenu à marquer, par des cérémonies solennelles, le cinquantenaire de la publication de l'encyclique « Rerum novarum ». Le 15 mai dernier, en effet, il y eut exactement un demi-siècle qu'avait été publiée, par Léon XIII, l'important document pontifical qui est à nos yeux la charte sociale des temps modernes. Notre désir est d'associer les lecteurs des « Echos » à cet hommage collectif et nous les entretiendrons dans ce but de la vie religieuse dans ses rapports avec la vie sociale.

On a parlé à l'envi, ces temps passés, des circonstances qui ont précédé et provoqué, à la fin du XIX^e siècle, la publication de « Rerum novarum ». Retenons-en quelques éléments essentiels.

A la Révolution française, une loi funeste avait supprimé les corporations de métiers qui fixèrent et protégèrent, durant des siècles, les relations entre patrons et ouvriers. Puis vinrent les grandes découvertes qui modifièrent de fond en comble les méthodes de production. En multipliant les usines, elles donnèrent le coup de grâce aux petits artisans obligés d'offrir leurs services aux fabriques. Celles-ci avaient à leur tête des hommes qui adoptèrent et pratiquèrent avec une farouche persévérance les doctrines économiques en vogue à ce moment-là.

Point n'était besoin de se préoccuper de lois morales ou de conscience : c'était à qui s'enrichirait le plus et le plus vite, sans souci des intérêts des êtres humains qui devaient coopérer à cette richesse. Dès lors, les droits des travailleurs, leurs droits au salaire juste, à la fondation et à l'entretien de leurs familles, au développement normal de leur personnalité, étaient systématiquement ignorés. Ils en vinrent à ne plus être considérés que comme des accessoires d'une machine, à être traités, ainsi que l'a dit un de nos grands compatriotes, Decurtins, comme le sont le coke et le charbon. De là cette exploitation inhumaine des ouvriers, des femmes et des enfants, que des décades et des décades ont sanctionnée sauvagement.

Que devenait, au milieu de ce désordre atroce, le bien spirituel des travailleurs, sans parler, puisque cela ne relève pas directement de notre sujet, des conditions économiques de leur existence ? La déchristianisation des masses qui, depuis plusieurs siècles, s'accroissait sans cesse, aboutit, au XIX^e, à une apostasie douloureuse de la classe ouvrière dont le socialisme s'empara pour en faire une armée révolutionnaire. Quand la foi a disparu et que s'évanouit tout espoir en la justice humaine, étonnons-nous que les victimes de l'injustice se lancent à corps perdu dans les mouvements qui semblent offrir des solutions à leur détresse !

Mais, ainsi que le fait s'est toujours vérifié à travers les siècles de l'histoire, des yeux se sont ouverts parmi les hommes d'élite de la société. Au premier rang de ceux-ci, nous trouvons les noms des chefs spirituels de l'Eglise, des Mgr de Ketteler, évêque de Mayence, des cardinal Mermillod, évêque de Lausanne et Genève, d'autres princes de l'Eglise encore, des cardinaux Langénieux, Gibbons et Manning ; des laïcs dont les convictions chrétiennes étaient à la hauteur de leur désintéressement, des René de La Tour du Pin, des Albert de Mun, des comte de Blome, des Decurtins et des Python, nos illustres compatriotes, des Léon Harmel. C'est à Fribourg que Mgr Mermillod groupa autour de sa personne une pléiade de savants sociologues qui, de 1885 à 1891, s'attachèrent à étudier la situation du monde économique et social afin de préparer les voies à la publication d'un document pontifical solennel qui dénoncerait le mal et

indiquerait le chemin à suivre dans le but de promouvoir une efficace réforme sociale.

Le 15 mai 1891, l'encyclique « Rerum novarum » parut. Les travailleurs l'accueillirent comme un acte de libération qui allait enfin les soustraire aux chaînes d'un esclavage bien proche de l'esclavage antique. Enfin la réponse était arrivée à la question confiante de Léon Harmel entraînant à sa suite vers Rome la « France du travail » : « Pourquoi le Saint-Père ne serait-il pas reconnu comme le rédempteur du monde du travail ? »

Ils n'avaient pas peiné en vain tant d'apôtres soucieux de rendre plus juste et meilleure la condition des ouvriers, ceux qui, en divers pays, s'étaient faits les champions de la dignité de la personne humaine, en particulier le grand cardinal Mermillod qui déclarait à propos de l'Union de Fribourg¹ : « La pensée qui a présidé

¹ Dès 1884, l'Union de Fribourg fut fondée par le prince Loewenstein, le comte Kuefstein, le marquis de La Tour du Pin Chambly, M. Milcent et Mgr Mermillod. Elle était la fusion de trois groupes qui existaient déjà à Rome, à Francfort et à Paris, où Albert de Mun avait créé, dès 1872, les Cercles catholiques d'ouvriers et, dès 1878, l'École sociale, avec René de La Tour du Pin, son collaborateur.

Le but de l'Union de Fribourg était de réunir les esprits les plus remarquables des différents pays de l'Europe pour élaborer une doctrine sociale et économique en harmonie avec l'esprit de l'Eglise et son enseignement traditionnel. Il s'agissait de fournir un programme positif, des principes, une orientation et les grandes lignes de l'action constructive. Les membres se réunissaient chaque année sous la direction de Mgr Mermillod dans sa résidence, à Fribourg, pour étudier en commun les problèmes à l'ordre du jour et donner ainsi une unité au mouvement chrétien, en restant en rapport avec le Saint-Siège qu'occupait alors l'homme de génie qu'était Léon XIII.

Cette assemblée comptait soixante membres ; les plus assidus étaient le comte Blome, le Père de Pascal, le baron de Vogelsang, le comte Medolago, le Père Lehmkuhl, Decurtins, de Mun, Henri Lorin, etc. Mgr Mermillod fut l'âme des réunions : « Nous avons en face de nous, disait-il dès le début, les socialistes, qui sont plutôt des exilés de l'ordre chrétien que de véritables adversaires, et cette école de 1789 et de 1830, qui a semé dans le monde tant de préjugés et de fausses doctrines libérales. Beaucoup de bons esprits, dans la bourgeoisie surtout, s'y sont laissés séduire : il faut faire un grand effort sur soi pour y renoncer. Ayons vis-à-vis de ces égarés la fermeté inflexible de saint Hilaire, mais aussi la suavité de saint François de Sales. »

Les travaux de l'Union de Fribourg ont constitué les meilleurs éléments de la sociologie chrétienne et du catholicisme social :

à sa naissance, c'est que toute idée devient une action. L'idée reste plus ou moins longtemps dans les intelligences, mais un jour vient invariablement où elle se traduit dans les faits. »

Le premier de ces faits était là lorsque parut l'encyclique de Léon XIII. Dire que celle-ci fut accueillie avec une sympathie évidente, ce n'est pas assez dire. A part quelques extrémistes qui accusèrent alors le Pape de socialisme ou de conservatisme, suivant leurs tendances, ce fut de l'admiration. Le principal organe du socialisme allemand écrivit : « En vertu de ses fonctions et dans la plénitude de son pouvoir, le Pape a pris les devants sur les princes et les gouvernements des Etats civilisés, et il a résolu la question sociale. Oui, il a résolu la question sociale, autant qu'il est donné aux pouvoirs actuels de la résoudre¹. »

Que l'on considère dès lors la date du 15 mai 1891 comme une date capitale dans l'histoire des travailleurs, rien n'est plus normal. Que l'on en souligne périodiquement la portée comme l'a fait Pie XI il y a dix ans en publiant lui-même une nouvelle encyclique, « Quadragesimo anno », dans laquelle il rappelait la doctrine de son prédécesseur en adaptant aux besoins du jour ses applications pratiques, c'est une nécessité. Celle-ci devient de plus en plus urgente à notre époque où l'on parle tant d'ordre nouveau et voilà pourquoi le cinquantenaire qui a été célébré un peu partout en Suisse le mois dernier prenait une signification spécialement importante. Cela nous permit tout d'abord de rendre un hommage ému à la mémoire bénie de Léon XIII et de ses successeurs et ce nous fut une occasion de redire notre indéfectible attachement au Pontife qui règne actuellement sur le trône de saint Pierre, à S. S. Pie XII, dont nous voulons être les fils soumis et aimants. De plus, nous avons eu

régime de la propriété, régime corporatif, crédit, salaire, intervention de l'Etat, réglementation internationale de la production industrielle. La discussion de ces rapports aboutissait à des résumés en forme de thèses. Ce travail se poursuivit pendant sept ans. (La *Liberté* du 15 mai 1941).

¹ Cité par le P. Lecanuet : *L'Eglise de France sous la Troisième République*, t. II, p. 458.

de la sorte une raison nouvelle de remercier la divine Providence qui a voulu que de notre patrie parte, pour ainsi dire, l'initiative de la grande charte sociale des temps modernes. Cette seule circonstance n'a-t-elle pas dû nous inciter à prendre la résolution d'être tous, chez nous, les artisans résolus de l'ordre social chrétien préconisé par le Souverain Pontife ?

*

Mais venons-en à l'encyclique elle-même dont Pie XI disait qu'il fallait « faire monter vers Dieu d'abondantes actions de grâces pour les bienfaits si considérables qu'elle a apportés à l'Eglise et au genre humain » (« Quadragesimo anno »).

Avec une hardiesse toute apostolique Léon XIII dénonçait les maux dont souffrait le monde de la fin du XIX^e siècle. Il était difficile, certes, « de préciser avec justesse les droits et les devoirs qui doivent à la fois commander la richesse et le prolétariat, le capital et le travail », mais « des mesures promptes et efficaces » s'imposaient, car il fallait « venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritée ».

Quelles sont ces mesures promptes et efficaces ? Celles que préconise le socialisme qui « pousse à la haine jalouse des pauvres contre ceux qui possèdent et prétend que toute propriété de biens privés doit être supprimée, que les biens d'un chacun doivent être communs à tous et que leur administration doit revenir aux municipalités ou à l'Etat », sont loin d'être capables d'apporter un remède à la situation. Le Pape rejette alors la théorie de la propriété collective et affirme le principe de la propriété privée dont la suppression serait préjudiciable à l'ouvrier, qui est conforme aux exigences de la nature humaine et indispensable à la vie domestique. « Qu'il reste donc bien établi que le premier fondement à poser par tous ceux qui veulent sincèrement le bien du peuple, c'est l'inviolabilité de la propriété privée », affirme le Saint-Père.

Dès cette première partie de l'encyclique, le Pape a nettement indiqué que la suppression des corporations anciennes, en 1791, sans rien leur substituer, a été une profonde erreur qui a eu de terribles conséquences au

point de vue spirituel : « Tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques », a-t-il relevé, et c'est pourquoi les masses ouvrières, peu à peu, se sont détachées de la foi et sont devenues la proie des fauteurs de troubles.

Mais qui donc doit chercher le remède à tant de désordres ? L'Eglise, répond Léon XIII, « car la question qui s'agite est d'une nature telle qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Eglise, il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace » ; l'Eglise qui rappelle aux ouvriers et aux patrons « leurs devoirs mutuels, et, avant tous les autres, ceux qui dérivent de la justice » ; l'Eglise qui, mettant au-dessus de tout autre, le souci de procurer la vie immortelle à ses enfants, leur enseigne l'usage qu'il faut faire de la richesse et leur propose l'exemple du Christ qui, « tout riche qu'il était, s'est fait indigent » (II Cor., VIII, 9). Et c'est l'Eglise encore qui, dans ses œuvres, conduit les individus et les sociétés à leur fin éternelle en appliquant « de sa propre main le remède au mal ».

La part de l'Etat, c'est-à-dire de « tout gouvernement qui répond aux préceptes de la raison naturelle et des enseignements divins », dans la réforme désirée par le Souverain Pontife, est importante également. Il lui est demandé « un concours d'ordre général, qui consiste dans l'économie tout entière des lois et des institutions ». Il lui faudra observer rigoureusement les lois de la justice distributive à l'égard de toutes les classes de citoyens, vouer un intérêt spécial à la classe ouvrière, car « la classe riche se fait comme un rempart de ses richesses et a moins besoin de la tutelle publique », tandis que « la classe indigente, sans richesse pour la mettre à couvert de l'injustice, compte surtout sur la protection de l'Etat ». Ainsi les lois publiques protégeront les propriétés privées, empêcheront les grèves « en écartant avec sagesse les causes qui paraîtront de nature à exciter des conflits entre ouvriers et patrons », favoriseront le bien spirituel des travailleurs, sauvegarderont ses intérêts physiques, interviendront opportunément dans le grave problème de la fixation du juste salaire.

Mais il n'y a pas que l'Eglise et l'Etat : patrons et ouvriers « peuvent singulièrement aider à la solution (du problème social) par toutes les œuvres propres à soulager

efficacement l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes ». Le Saint-Père en cite un bon nombre, « mais la première place appartient aux corporations ouvrières qui, en soi, embrassent à peu près toutes les œuvres ». Avec quel amour Léon XIII ne s'est-il pas penché sur ces corporations, « soit composées des seuls ouvriers, ou mixtes, réunissant à la fois des ouvriers et des patrons », dont il expose l'opportunité, le droit à l'existence, indique comment elles doivent s'organiser et quel doit être leur programme d'action. C'est là que nous allons découvrir d'une façon précise quels fruits spirituels attend le Pape du syndicalisme chrétien et ce qu'il en espère pour la régénération du monde.

Notre propos n'est pas d'exposer ici le mécanisme des syndicats et des corporations ni même d'en montrer les fins naturelles. Qu'il suffise d'en justifier l'existence, que l'Etat doit reconnaître parce que « la société civile a été instituée pour protéger le droit naturel, non pour l'anéantir », par cette maxime des Saintes Lettres : « Il vaut mieux que deux soient ensemble que d'être seuls, car alors ils tirent avantage de leur société. Si l'un tombe, l'autre le soutient. Malheur à l'homme seul, car, lorsqu'il sera tombé, il n'aura personne pour le relever » (Eccl. IV, 9-12), et cette autre : « Le frère qui est aidé par son frère est comme une ville forte » (Prov. XVIII, 19).

Certes, les corporations doivent « fournir à chacun de leurs membres les moyens propres à lui faire atteindre, par la voie la plus commode et la plus courte, le but qu'il se propose, et qui consiste dans l'accroissement le plus grand possible des biens du corps, de l'esprit, de la fortune », mais, — et c'est là un but que nous serions impardonnables de négliger car il passe avant tout autre et S. E. Mgr Besson a eu parfaitement raison de le souligner dans la « Semaine catholique » du 13 mars 1941 — « il est évident qu'il faut viser avant tout à l'objet principal, qui est le perfectionnement moral et religieux ». « C'est surtout cette fin, déclare Léon XIII, qui doit régler l'économie des groupements sociaux, autrement ils dégèneraient bien vite et tomberaient plus ou moins au rang des sociétés où la religion ne tient plus aucune place. Aussi bien, que servirait à l'artisan d'avoir trouvé

dans la corporation l'abondance matérielle, si la disette d'aliments spirituels mettait en péril son salut éternel ? Que servirait à l'homme de gagner l'univers entier, s'il perdait son âme ? Notre-Seigneur Jésus-Christ a précisé le caractère qui distingue le chrétien d'avec le païen : cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice et le reste vous sera donné par surcroît. Ainsi, après avoir pris Dieu comme point de départ, qu'on donne une large place à l'instruction religieuse, afin que tous connaissent leurs devoirs envers lui : ce qu'il faut croire, ce qu'il faut espérer, ce qu'il faut faire en vue du salut... Qu'on porte l'ouvrier au culte de Dieu, qu'on développe en lui l'esprit de piété, qu'on l'aide à rester fidèle à l'observation des dimanches et des jours de fête. Qu'il sache aimer et respecter l'Eglise, mère de tous les chrétiens, qu'il suive ses préceptes et reçoive ses sacrements qui sont des sources divines où l'âme se purifie et puise la sainteté. »

Dans « Quadregesimo anno », reprenant, en 1931, ces propres paroles de Léon XIII, Pie XI ajoutait celles-ci encore : en effet, « la religion ainsi constituée comme fondement de toutes les lois sociales, il n'est pas difficile de déterminer les relations mutuelles qui doivent être établies entre les membres pour obtenir la paix et la prospérité de la société ».

Il ressort de ces textes que nulle action sociale n'atteindra son véritable but si elle ne repose sur une conception juste de l'homme.

Une explication séduisante au premier abord, c'est de ne considérer dans l'homme que ses énergies créatrices et de le faussement magnifier comme s'il était le maître et le possesseur de la nature en vertu des découvertes prodigieuses dans l'ordre scientifique et dans l'ordre technique des derniers siècles. En réalité, toute cette grandeur humaine est au service de l'or, et fatalement, la grandeur de l'artisan tourne à la servitude économique. Que l'homme soit un artisan, c'est une vérité, mais partielle, qui peut exalter l'individu, mais risque de lui faire oublier qu'il est, au travers de la communauté nationale, membre et pour ainsi dire citoyen de tout l'ordre international. Si l'artisanat l'enferme dans son métier et l'accable du souci du pain quotidien, le fait qu'il soit un

être politique ouvre au contraire son cœur à toutes les grandeurs humaines. Car l'homme, en entrant dans le monde, trouve un état de civilisation dont il n'est pas l'auteur, qu'il ne fait que recevoir, ce qui doit fonder en lui l'amour de la tradition et un véritable culte pour ceux qui avant lui et sans lui ont enrichi le patrimoine commun de l'humanité. Et il naît, en retour, dans son cœur, l'obligation de transmettre, amplifié et non amoindri, aux générations futures, le trésor qu'il a reçu. Aux générations futures, avons-nous dit, mais d'abord à cette descendance dont sa paternité, œuvre d'amour, est l'auteur. Et c'est ici que nous voyons combien le christianisme pénètre profondément, en les dilatant, les exigences qui sont inscrites au fond de tout homme : à une égalité toute abstraite d'individus, la religion substitue l'égalité harmonieusement diverse des hommes qui sont tous, par la grâce de Notre-Seigneur, enfants de notre Père qui est aux cieux. Nous comprenons alors facilement, à la lumière de la Révélation, pourquoi le grand commandement du Christ est que nous nous aimions les uns les autres. Sans doute, l'œuvre de civilisation et de progrès est affaire de la raison humaine, de l'intelligence appliquée à œuvrer le domaine terrestre, mais quel secours cette raison ne reçoit-elle pas de la foi en un Dieu qui est Père et d'un amour véritablement fraternel qui la débarrasse de tous les égoïsmes et de toutes les étroitesse ! « Ces cœurs de chair toujours à l'étroit, comme dit saint Augustin, ne peuvent être dilatés que par la seule charité. »

Nous avons parlé, tout à l'heure, de la paternité, œuvre d'amour. En effet, parmi toutes les choses qui peuvent unir les hommes, l'institution matrimoniale apparaît au premier chef œuvre de l'amour parce qu'elle s'adresse, dans l'homme, à ce qu'il y a de plus absolu, le don de soi, la communauté de personnes, dans le but de créer la vie. Nous n'en voulons pour preuve que ceci : le contrat matrimonial n'est pas une affaire économique, ni une association temporaire, mais, aux yeux de l'Eglise, c'est une chose sainte, un sacrement, quelque chose donc d'essentiellement religieux. Or, rien n'est plus profané de nos jours que le mariage et la société familiale, et pourtant, rien plus que cette profanation n'est déduit plus logiquement des principes de la Révolution française.

Elle a abattu le corporatisme parce que juridiquement c'était plus facile. Mais, tout au long du XIX^e siècle, nous voyons que l'Etat, devenu pratiquement athée et serviteur de l'économique, a travaillé à détruire la famille en lui arrachant ses assises économiques et, par la légitimation du divorce, son caractère sacré. Qui ne voit qu'ainsi il faisait appel à ce qu'il y a de plus inférieur dans l'homme pour l'isoler davantage, car celui-ci, à tout moment, pouvait récuser la communauté matrimoniale et l'Etat ne défendait pas les principes religieux qui auraient pu le maintenir à l'intérieur de cette communauté. Ainsi l'Etat, pour se fortifier lui-même, pulvérisait la société, et l'homme était livré sans défense à toutes ses volontés, sans même avoir pour refuge le sanctuaire familial.

Ce raccourci historique n'est pas une digression inutile. Il nous montre, d'une façon plus vivante qu'un raisonnement, quelle est la véritable nature de la corporation. Sans elle, nous pouvons affirmer que la famille est nue et sans défense devant les entreprises d'un Etat pour qui seul l'économique existe. Il faut évidemment songer dès maintenant à restaurer la morale familiale, mais tous nos efforts risquent d'être vains si nous ne trouvons pas l'intermédiaire qui la soustraira au mécanisme étatique. Cet intermédiaire ne peut être que le corporatisme. Songeons en effet que nous avons vu le Pape Léon XIII proclamer que l'Eglise seule peut trouver la solution efficace pour la rénovation du monde. Un corporatisme qui naîtrait de l'Etat ne pourrait jamais être qu'un organisme économique de plus dans la société. Il faut, au contraire, que la corporation naisse de ceux qui ont des besoins spirituels à défendre. Nous entendons par là les besoins de leur personnalité la plus profonde, ce qui en eux doit, comme dit le catéchisme, connaître, aimer et servir Dieu, ce qui, pour insister, échappe à toute organisation matérielle et met l'homme immédiatement en présence de son Dieu. Ne pensons pas toutefois que ces besoins spirituels, qui ne sont pas du monde, isolent les hommes de ce monde terrestre. Le commandement de la charité est là qui les oblige, au nom de la fraternité dans le Christ, à rendre le don de la grâce communicable à tout homme par le témoignage chrétien que sera une vie humaine profonde et rayonnante.

Le pôle attracteur du corporatisme chrétien est donc

la famille et ses énergies spirituelles, parce que c'est là seulement que la personne humaine peut se former et se développer. Et c'est ainsi que nous sommes amené à penser et à vouloir un corporatisme chrétien, le seul qui soit vrai, le seul dont on puisse attendre des fruits.

Pour descendre maintenant dans le domaine pratique, la tâche du syndicaliste chrétien nous paraît claire. Il sera d'abord un chrétien authentique. Nous entendons par là l'homme qui a compris que la religion est d'abord ce qui unit son être immortel à Dieu par une relation toute personnelle. C'est lui qui s'engage par l'acte religieux vis-à-vis du souverain Maître des destinées humaines. Le vrai syndicaliste chrétien n'est pas l'homme qui a reçu une tradition religieuse du contenu de laquelle il ne se préoccupe point, ce n'est pas le catholique de façade ou de parole, c'est celui qui puise la vie éternelle là où elle est, dans le corps du Christ que le prêtre dépose sur ses lèvres. Il reconnaît aussi les exigences d'une telle dignité, que la foi en l'Incarnation d'un Dieu commande toute sa vie et qu'il doit, selon le mot de l'apôtre, « glorifier et porter Dieu dans son corps » (I Cor., VI, 20). Il importe dès lors, avant tout, que les syndicalistes chrétiens songent à leurs devoirs familiaux, aux obligations de cette paternité qu'ils tiennent de Dieu pour préparer, dès aujourd'hui, une jeunesse qui connaisse le Christ et dans son amour et dans sa royauté qui est au-dessus de toutes les nations et qui exige aussi tout le cœur de l'homme.

La seconde tâche du syndicaliste est de comprendre sa mission comme un service social. Nous savons que la famille est trop nue devant la puissance de l'Etat. Il faut aller plus loin. Entre cette cellule primordiale de la société et les exigences naturelles de l'Etat constitué, l'écart est trop grand. A tout moment la famille risque d'être arrachée aux sources qui la nourrissent, d'être déracinée. Le syndicalisme chrétien seul peut assurer à la famille le sol fécond qui lui fournisse ses énergies et au sein duquel elle puisse se stabiliser. Nous voyons ainsi que si le rôle des corporations est économique, cette économie-là est au service d'authentiques valeurs humaines

et, par elles, il est soustrait aux sollicitations de l'or et du capital anonyme et tyrannique.

Ce que nous venons d'écrire ne signifie pourtant pas que nous ayons l'intention de diminuer l'importance du point de vue économique. Les syndicalistes de notre époque savent trop combien, non seulement l'avenir, mais la situation actuelle de leurs familles est précaire et quel énorme travail ils ont à accomplir jusqu'à ce qu'ils soient sûrs de conditions de vie assez normales pour que leurs cœurs ne soient pas rongés perpétuellement par le souci du pain quotidien ou de l'éducation professionnelle de leurs enfants. Dans la lutte économique qu'ils ont à conduire, ils sauront néanmoins se défendre contre l'attirance de solutions trop immédiates qui promettraient trop vite le bien-être au prix de ce qu'il y a d'essentiel dans leur vie chrétienne. Ce n'est pas seulement leur vie individuelle qu'ils doivent assurer, c'est la stabilité du corps social, le travail dans la paix, l'aisance qui permettra de lever les yeux vers les biens éternels qu'ils doivent conquérir pour leurs frères et pour eux. Si on demande aux syndicalistes chrétiens un esprit de conquête et de lutte, c'est pour que puisse triompher enfin un véritable esprit de paix conformément à cette parole du Sauveur : « Bienheureux les pacifiques car ils seront appelés enfants de Dieu. »

En bref, ce que nous venons de proposer c'est l'humanisme chrétien du travail. Trop souvent on ne considère l'artisanat que comme une carrière humaine inférieure. Les artisans eux-mêmes, dans leurs rêves d'ambition, songent à s'évader du milieu où ils n'ont pas tout leur cœur. Il appartient aux chrétiens de restaurer dans l'opinion du monde la dignité du travailleur, non pas à cause des intérêts matériels que le travail aidé de l'or peut promettre, mais à cause de l'homme qui opère, continuant au long des siècles, l'artisanat que le Sauveur Jésus a exercé sur la terre. Les artisans chrétiens ne comprendront leur vraie grandeur que s'ils apprennent à la voir là où elle se trouve vraiment. Si, à côté de leur formation professionnelle, ils n'oublient pas de former l'homme afin que le jeune ouvrier connaisse non seulement un métier, mais tout ce qu'il y a d'humain dans ce métier, et le travail

deviendra entre ses mains, ce qu'il doit être pour le chrétien, un service social.

Il faut donc que les syndicats aient conscience de cette rénovation nécessaire du monde du travail et qu'ils n'oublient pas, à côté des aspects proprement techniques des métiers, de donner à leurs membres un sens profond de la communauté humaine et des biens qui unissent les hommes entre eux.

Mais cette réforme sociale sera exposée à toutes les déviations si elle ne s'inspire pas de la doctrine de l'Eglise qui seule a le pouvoir de rénover le monde. La pensée de Pie XI, écho fidèle de celle de Léon XIII et de Pie X, est, à ce sujet, précise et impérative : Il faut que, disaient-ils, « toujours, à côté des syndicats, il y ait d'autres associations qui donnent à leurs membres une sérieuse formation religieuse et morale, afin qu'ils infusent aux organisations syndicales le bon esprit qui doit animer toutes leurs activités » (« Quadragesimo anno »).

Nous citons plus haut ce mot de Léon XIII : « Que servirait à l'homme de gagner l'univers entier, s'il perdait son âme ? » Pour ne pas s'exposer à des errements dont les conséquences seraient incalculables, il importe en effet de se préoccuper avant tout du salut de son âme, de cette âme immortelle qui a été rachetée par l'effusion du sang d'un Dieu. Engagée comme elle l'est dans la gangue matérielle du corps et des intérêts économiques qui gravitent autour de lui, ne risquerait-elle pas de s'oublier si l'homme laissait dominer en lui le souci des biens terrestres et n'écoutait que les voix du sang ? Tout ce qui contribuera dès lors à la délivrer de cette tyrannie dangereuse sera pour elle une porte ouverte du côté du salut véritable. Aussi doit-on souhaiter ardemment, avec les auteurs de « Rerum novarum » et de « Quadragesimo anno », que rien ne soit négligé pour donner aux adhérents des syndicats corporatifs une vie chrétienne plus intense et un sens du service social plus aigu et plus agissant.

C'est en s'efforçant d'étudier les dogmes catholiques à l'aide des lumières de ceux qui ont reçu la mission d'enseigner la vérité qu'ils en saisiront toujours mieux le prix et la portée. C'est dans la méditation de l'Evangile qu'ils verront plus exactement comment ils doivent se

comporter dans les circonstances les plus diverses de l'existence quotidienne. C'est par l'assistance à la messe et la réception des sacrements qu'ils deviendront meilleurs et trouveront l'énergie d'accomplir fidèlement tous leurs devoirs. Il en résultera que sans mensonge on pourra dire des syndicalistes d'aujourd'hui qu'ils sont d'ardents corporatistes parce qu'ils sont de fervents chrétiens. Leurs actes traduiront la profondeur de leurs convictions, en famille, au bureau, à l'atelier. De même que dans la primitive Eglise on reconnaissait les chrétiens à l'amour qu'ils avaient les uns pour les autres, on reconnaîtra les corporatistes chrétiens modernes à la droiture de leur conduite, à la loyauté qu'ils apporteront dans leurs rapports avec les patrons et les ouvriers, à leur dévouement et à leur humilité, à leur esprit de justice à l'égard de tous, individus ou associations, à leur charité

L'exposé que nous venons de faire est d'une sécheresse que nous pardonneront nos lecteurs. Il était pourtant doublement nécessaire. Ne savons-nous pas tous combien le temps presse en cette rénovation du monde que les Papes tentent infatigablement depuis un demi-siècle. Ce n'est plus l'indifférence ou la mauvaise volonté, c'est le cataclysme social et politique, fatal, hélas, qui étouffe la voix du Souverain Pontife. Heureux sommes-nous en Suisse, dans cette île de paix, que la voix qui sauve le monde puisse se faire entendre en toute liberté. Nous serions terriblement responsables si nous refusions la vérité en cette heure même où le refus de penser selon la foi chrétienne coûte si cher à l'Europe. Peut-être sommes-nous préservés afin de pouvoir, selon la mesure de nos forces et de notre foi, transmettre à un monde effondré la parole et l'exemple du salut. Mais pour cela, tremblons de n'être pas trouvés assez fidèles et assez généreux ! Et surtout n'oublions pas que la grâce qui nous est faite est vraiment un pur don gratuit que nous avons à répandre comme nous l'avons reçu, et que dans notre action, après tout, nous n'aurons fait que notre devoir de fidèles obéissants au Pasteur suprême des âmes, qui tient du Christ les clés du paradis et l'assurance qu'il ne failira pas à sa mission.

F.-M. BUSSARD